



KIMBERLY-CLARK SOTTEVILLE LES ROUEN **CE, DP, CHSCT, CCE VERSUS CSE**

Demain le 15 Mai 2018, débutera notre première réunion de négociation sur la mise en place du **Comité Social Economique** dans notre entreprise. Cette négociation doit aboutir à un accord collectif entre la direction et les organisations syndicales, pour rappel le syndicat FILPAC CGT étant majoritaire, sera le seul signataire de cet accord.

Aujourd'hui nos mandats ont été prorogés jusqu'au 31 Décembre 2018 avec les trois instances suivantes: Une réunion mensuelle de CE, une réunion mensuelle de DP, une réunion trimestrielle de CHSCT et quatre réunions annuelles de CCE avec 11 élus répartis dans ces quatre instances.

Les conséquences et les risques de cette loi chez nous !

Demain, ce que prévoit la loi MACRON: La disparition pure et simple des quatre instances en une seule. Un nombre d'élus revu à la baisse et plus de participation des suppléants lors des réunions. Il n'y aurait plus qu'une réunion mensuelle au siège social à NANTERRE !

A terme, le risque de dénonciation de nombreux accords chèrement acquis par les luttes syndicales depuis plusieurs années.

Petit récapitulatif de nos acquis : *Budget du CE, prime contractuelle, prime de vacances, prime de participation et d'intéressement, prime de progrès, prime de quart, prime d'ancienneté, indemnité de dérangement, repos compensateur d'heures supplémentaires, indemnité de transport, la prime de la médaille du travail, la mutuelle et prévoyance, garantie de ressource, le complément au dixième, départs anticipés de fin d'année, les temps de pauses, nos classifications, les congés (normaux, mère de famille, supplémentaires moins de 21 ans, ancienneté, fractionnement, événements familiaux) etc...*

La disparition du CHSCT en une commission
(commission hygiène santé, sécurité et condition de travail)
avec toutes les conséquences que cela peut engendrer...

La seule solution, c'est nous tous en lutte

ROUEN ET VSE

Pour le maintien de notre dialogue social.